



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 11 juin 2024 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure visant l'implantation d'une remise en marge avant, situé au 327, chemin Saint-Guillaume, constituée du lot 5 634 724, du cadastre du Québec, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2024-0026, présentée par Sylvain Bernèche, est à l'effet de permettre la dérogation suivante :

Norme : Selon le Règlement de zonage numéro 15-924, l'article 10.4.3, paragraphe 2 indique que l'implantation d'un bâtiment accessoire respecte la marge avant de la grille de la zone soit à 10 mètres.

Dérogation demandée : Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) avec une marge avant de 7.69 mètres.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 24 mai 2024.

Mickaël Tuilier

Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 24 mai 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 24 mai 2024

Mickaël Tuilier
Directeur général et greffier trésorier